

CHAPITRE 31 : Les formes juridiques de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Les entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) constituent un nouveau mode d'entrepreneuriat. Elles se distinguent par leur but d'utilité sociale (soutien à des publics vulnérables, cohésion territoriale ou développement durable) et l'exercice d'une activité souvent non lucrative.

La coopérative est un type de société à objet civil ou commercial, selon le cas, qui a été créée dans le but d'éliminer le profit de type capitaliste, soit par la mise en commun de moyens de production, soit par l'achat ou la vente de biens en dehors des circuits commerciaux. Les sociétés coopératives sont présentes dans tous les secteurs de l'économie.

Les mutuelles sont différentes selon la qualité de leurs membres (SCOP).